

Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital

(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565.1)

(Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts, RLRQ, c. I-13.2.2, art. 42.2)

(Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.02, art. 254)

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* (la « Ligne directrice ») s'appliquant aux coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, aux caisses non membres d'une fédération, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne et aux autres institutions de dépôts autorisées. La date prévue de prise d'effet de la Ligne directrice est le ou vers le 22 février 2024.

Les modifications portent sur les aspects suivants :

- harmonisation des lignes directrices de l'Autorité quant au traitement des risques liés à la titrisation;
- ajustements aux exigences relatives au risque de crédit;
- rehaussement des exigences en matière d'assurance de qualité pour les relevés de fonds propres;
- clarification des exigences relatives aux petites et moyennes institutions de dépôts;
- modifications de concordance et de clarification.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le **22 décembre 2023**. Les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de Ligne directrice est publié ci-après et est également accessible sur le [site Web de l'Autorité](#), sous la rubrique « institutions de dépôts ».

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Elizabeth Linares Soto
Direction de l'encadrement du capital et
des liquidités
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4518
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Elizabeth.LinaresSoto@lautorite.qc.ca

Le 23 novembre 2023